



CAF BAIL COLOCATION AIDES

Par **Camille Angibaud**, le 31/01/2017 à 13:48

Bonjour,

J'aurais besoin de votre aide et de vos réponses!

Je vous explique la situation :

Le 1er septembre 2016 je me suis mise en colocation avec mon meilleur ami, Jérémie. Nous avons nos deux même noms sur le bail, donc un bail unique mais il n'est pas écrit noir sur blanc que nous sommes COLOCATAIRES, même si c'est le cas.

J'ai fais ma demande de CAF mi-octobre en attestant sur papier que Jérémie était bel et bien mon colocataire et que nous ne partagions aucun frais à part le loyer. (car ils avaient des doutes apparemment)

Après étude de mon dossier, j'ai enfin reçu les aides au logement.

De mon côté, je n'avais fourni que l'attestation de loyer qui m'était demandé et mon avis d'imposition il me semble.

Aujourd'hui, Jérémie a appelé la CAF, car il avait également fait une demande d'aide au logement le même jour que moi mais n'avait toujours pas de nouvelles.

Quand il a appelé, la personne lui a dit qu'il fallait qu'il envoie son bail. Sauf que quand il lui a dit qu'il avait envoyé l'attestation de loyer, elle lui a dit que ça ne suffisait pas, qu'ils avaient besoin également du bail. Et quand il lui a dit "mais on le la pas demandé à ma colocataire, on lui a seulement demandé l'attestation de loyer."

La personne a dit que c'était bizarre que ça soit un bail unique, que nous devrions avoir 2 baux.

Je suis allée me renseigner sur internet, et j'ai trouvé ça : "Ce qu'il faut retenir, c'est que dans le cas d'un bail unique, l'aide au logement est calculé en fonction des revenus de tous les membres de la colocation."

Ils ont rappelé aujourd'hui, et c'était encore quelqu'un de différent qui cette fois nous disait que peut-être nos droits avaient été calculé ensemble et que ce que moi je touchais depuis octobre de la CAF c'était à partager avec mon colocataire Jérémie. Est-ce-possible? Cela ne devrait-il pas être indiqué dans mon profil sur mon compte de la CAF?

Voilà, maintenant j'ai peur qu'on m'appelle en me disant que du coup il y a eu erreur de leur part (parce que ça serait de leur faute vu qu'il ne m'ont jamais demandé le bail par exemple) et que je leur doit la totalité de l'argent qu'il m'a été donné... Ont-ils le droit?

Merci beaucoup de votre compréhension et j'attends vos réponses avec impatience car cela

me stresse!

Cordialement,

Par **cusung**, le **31/01/2017** à **14:42**

bonjour à votre place, je prends un rendez-vous à la caf,, votre situation sera réglé de suite, bon courage

Par **Camille Angibaud**, le **31/01/2017** à **15:06**

Bonjour,

C'est plutôt à mon colocataire de prendre RDV, mais pour l'instant son dossier est en train d'être traité, il a emmené les pièces demandées ce matin à la CAF, nous attendons des nouvelles...

Par **cusung**, le **31/01/2017** à **15:27**

je ne dis pas au contraire,,,,mais il s'agit de votre " bifteck" ,,,,pourquoi vous n'allez pas à deux ??? vous vivez toujours dans une " doute" ??? c'est pas bon